

RSA : les exclus de l'emploi stigmatisés

La loi « pour le plein-emploi » réforme le RSA, en conditionnant son accès à quinze heures d'activités par semaine. Pour Marion Ducasse, artisanne de justice sociale (association AequitaZ), et Sophie Rigard, chargée de projet « Accès à des revenus décents » (Secours catholique), il est essentiel de porter un autre regard sur les personnes exclues de l'emploi, présumées « inactives ».

Vos deux organisations ont publié il y a deux ans, à propos du RSA, le rapport « Sans contreparties : pour un revenu minimum garanti »⁽¹⁾. Comment ce rapport éclaire-t-il les débats sur la loi dite « pour le plein-emploi » ?

Le Secours catholique et AequitaZ s'emploient depuis plusieurs années à documenter, à partir de la parole des personnes concernées, les effets de l'évolution du modèle de protection sociale et des politiques d'insertion et d'emploi. Dans le rapport « Sans contreparties : pour un revenu minimum garanti », nous faisons le constat du tournant libéral qui s'est traduit en 2008 par le revenu de solidarité active (RSA), en remplacement du revenu minimum d'insertion (RMI). Alors qu'en 1988, au moment de la création du RMI, prévalait globalement l'idée que l'état de nécessité d'une personne fondait son droit à un revenu, vingt ans plus tard, le RSA relève d'un autre postulat : les personnes devraient consentir à « s'activer », pour mériter ce revenu de solidarité. Cette logique, qui fait porter la responsabilité du chômage sur les personnes, innocente tant le caractère excluant du marché du travail que notre modèle économique, en panne de croissance. Elle nourrit également les réformes successives qui voient les droits des allocataires rabougrir à mesure que leurs devoirs, eux, s'alourdissent.

La loi « pour le plein-emploi », votée cet automne 2023, révèle sans nul doute le franchissement d'un nouveau cap : pilotée exclusivement par le ministre du Travail, elle conduit à ce que les allocataires de ce (pourtant) droit social ne relèvent plus seulement du Code de l'action sociale et des familles mais du Code du travail, et conditionne son accès à quinze heures d'activités obligatoires par semaine. Le RSA s'éloigne ainsi de sa vocation initiale d'outil de lutte contre la pauvreté.

Quels sont les moyens utilisés pour rendre ces obligations effectives ?

Le renforcement des devoirs est allé de pair avec celui des contrôles et des sanctions. La loi « plein-emploi » n'est pas en reste en la matière : elle facilite et promeut le recours à la suspension de tout

ou partie du RSA, en cas de manquement de l'allocataire à ses devoirs. Dans le rapport « Sans contreparties », nous documentons déjà le caractère à la fois inhumain et inefficace de la politique de sanctions : « On a des courriers menaçants, infantilissants », « Il faut justifier, on est contrôlé. C'est stressant. On est quand même des adultes », « on se sent violé dans notre intimité. Donc je ne veux plus rien demander », témoignent des allocataires. Aujourd'hui, plus d'un tiers des personnes qui pourraient bénéficier du RSA ne le demandent pas. Par manque d'information, certes, mais aussi par refus d'une complexité administrative, couplée à une logique de contrôle permanent. Quand on vit dans la galère, on a d'abord besoin d'être écouté, aidé et qu'on nous fasse confiance, pas qu'on nous mette encore plus la tête sous l'eau.

On a aussi besoin d'être sécurisé matériellement par un revenu stable, insaisissable, permettant de vivre décemment. A sa création, le montant du RMI représentait 50 % du smic. Le RSA est aujourd'hui à 35 % du smic et n'est pas, contrairement au salaire minimum, indexé sur l'inflation. Toucher le RSA aujourd'hui, c'est (sur)vivre avec 607 euros par mois - 550, si la personne a une aide au logement -, quand le seuil d'extrême pauvreté en France est de 807 euros. On est bien loin de la promesse inscrite dans le Préambule de la Constitution : « Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler, a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence. »

« Hantés par le fantasme de la “trappe à inactivité” et préférant parler de “coût” des politiques sociales, les pouvoirs publics finissent par ne plus supporter l'idée que les gens qui ouvrent leurs droits au RSA puissent y rester le temps nécessaire pour se remettre d'un accident de la vie, ou pour que de meilleures solutions adviennent. »

(1) Voir www.secours-catholique.org/m-informer/publications/sans-contreparties-pour-un-revenu-minimum-garanti.

Campagne d'affichage dans l'espace public menée par AequitaZ, pour lutter contre la stigmatisation des personnes sans emploi.

Il semble y avoir une filiation évidente avec la critique du supposé assistanat, de L. Wauquiez à E. Ciotti, en passant par E. Macron et son « trottoir d'en face ». Cette posture avant tout idéologique est-elle fondée sur des études empiriques crédibles ?

On peut en effet parler de posture idéologique, au sens où les discours sur une supposée « trappe à inactivité » ne reposent sur aucune preuve empirique. À l'appui de ses travaux en France et à l'international, l'économiste Esther Duflo nous dit que « toutes les données dont nous disposons sur l'effet d'un filet de sécurité plus généreux sur l'activité des gens montrent qu'il n'y a pas d'effet d'ampleur de ce type »⁽²⁾. Sécuriser les personnes ne les dissuade pas de retrouver un emploi parce que ce dernier demeure, qu'on le déplore ou non, un vecteur extrêmement puissant d'intégration dans la société. Esther Duflo estime que, « sur le fait d'aider les pauvres, nous sommes revenus à notre méfiance fondamentale ». Une méfiance bien ancrée dans l'approche des politiques sociales depuis les années 2000, considérant les pauvres comme des personnes « passives » qui, si on ne les incitait – obligeait – pas à entreprendre tout ce qu'on estime nécessaire pour qu'elles sortent des minima sociaux, ne se mobiliseraient pas d'elles-mêmes. Hantés par le fantasme de la « trappe à inactivité » et préférant parler de « coût » des politiques sociales, les pouvoirs publics finissent par ne plus supporter l'idée que les gens qui ouvrent leurs droits au RSA puissent y rester le temps nécessaire pour se remettre d'un accident de la vie, ou pour que de meilleures solutions adviennent. Le RSA constituait en 2020 un socle de revenus pour plus de quatre millions de personnes (environ deux millions de foyers), pour une dépense publique annuelle de quinze milliards d'euros, soit l'une des aides publiques les moins coûteuses par rapport à son impact social⁽³⁾.

(2) Anne-Sophie Lechevallier, « Grand entretien. Esther Duflo : sur le fait d'aider les pauvres, nous sommes revenus à notre méfiance fondamentale », in *Libération*, publié le 1^{er} septembre 2023.

(3) S. Chareyron, R. Le Gall et Y. L'Horty, « Au-delà de la fraude sociale, le non-recours à l'allocation pose un problème bien plus important », *The Conversation*, 5 juin 2022.

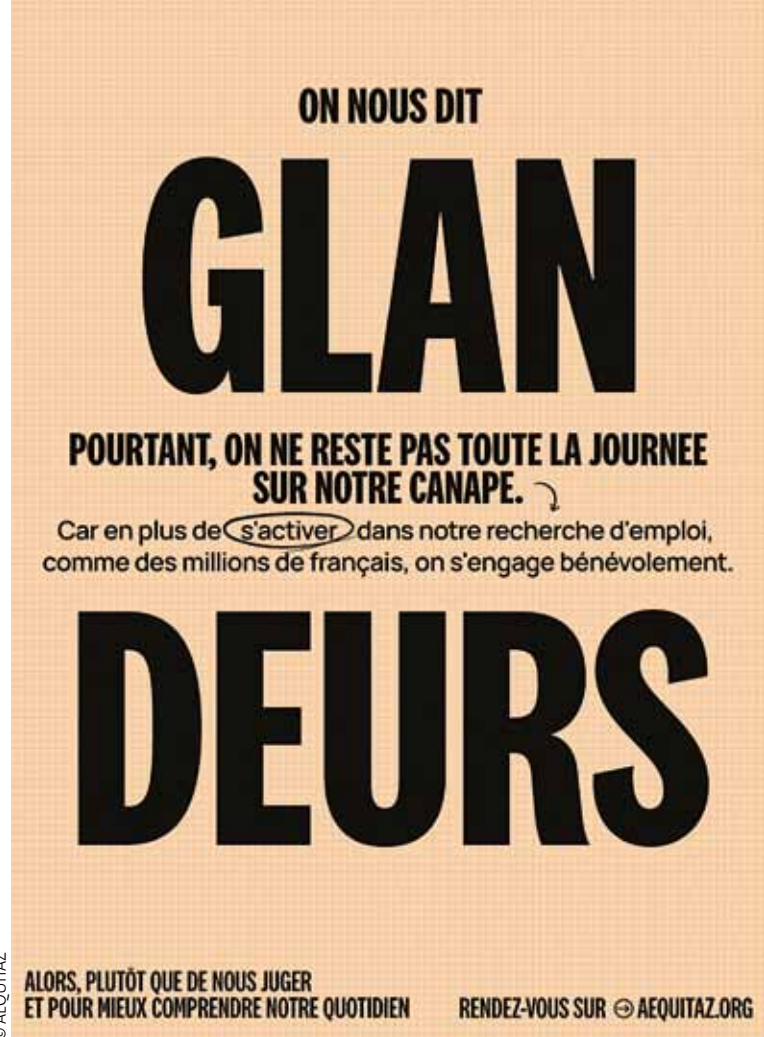
(4) Voir www.secoures-catholique.org/m-informer/publications/un-boulot-de-dingue.

(5) Les carrefours de savoirs ont pour objectif de construire un savoir sur une « question de recherche ». Ce savoir s'appuie, part de, intègre la vie telle qu'elle est vécue par les gens : y participent les personnes directement concernées, en situation de précarité ou de discrimination, par rapport à la problématique travaillée. Voir <https://protectionsocialesolidaire.org/notre-demarche-une-exploration-citoyenne/en-carrefour-de-savoirs>.

(6) R. Castel, *Les Métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Fayard, 1995.

(7) Suspensions abusives, récupérations d'indus sans respect du reste pour vivre, etc.

(8) Voir www.aequitaz.org/ressources-2/avantdenousjuger/ (et l'affiche de cette campagne ci-dessus).



La loi « pour le plein-emploi » prévoit, et vous l'avez mentionné, une inscription automatique des allocataires du RSA à France Travail (anciennement Pôle emploi) et impose une contrepartie de quinze heures d'« activités » par semaine. Dans le rapport « Un boulot de dingue », que vous avez publié en septembre 2023⁽⁴⁾, vous prenez le contre-pied en parlant de reconnaissance et de sécurisation des activités.

Notre recherche en « carrefours de savoirs »⁽⁵⁾, sur les activités du hors-emploi, a démarré à partir d'une question simple : que faisons-nous quand nous ne sommes pas dans l'emploi et qui pourtant compte dans nos vies et pour la société ?

La réponse est : un boulot de dingue ! Durant près de deux ans, avec des personnes en précarité et sans emploi, nous avons décortiqué nos agendas et inventorié ce qui nous occupe tant, du matin au soir, pour nous-mêmes et pour les autres. Nous avons analysé ces activités au prisme de ce que Robert Castel appelle une « protection sociale rapprochée »⁽⁶⁾, c'est-à-dire



tout un pan de notre système de solidarité qui repose directement sur des actions d'entraide entre personnes : porter un repas à un voisin malade, élever en famille un enfant en situation de handicap, aider au club de foot, etc. Mais ce sont aussi des activités tellement indispensables qu'on s'étonne de ne plus mesurer leur importance : se maintenir en bonne santé, s'aérer l'esprit, récupérer d'une maladie, chercher à subvenir à ses besoins (notamment en recherchant

activement un emploi). Ce sont autant d'activités indispensables à notre société, c'est un peu la somme de tout ce qu'il y a à faire. Sans elles, tout s'écroule.

Il était important pour nous de publier ce rapport pendant l'examen du projet de loi « pour le plein-emploi », afin d'interpeller les parlementaires et l'opinion publique sur cette question : pourrait-on considérer à sa juste valeur ce que les gens qui « galèrent » font chaque jour, plutôt que de toujours leur demander d'en faire plus et plus vite ? « *Chacun est actif. Chacun contribue à sa façon. Il n'y a pas à le demander. Encore moins à l'obliger. Il faut surtout nous faire confiance, le reconnaître et nous apporter de la sécurité car notre société a besoin de ces contributions. Elles sont essentielles* », nous dit Anthony, qui a participé à un « carrefour de savoirs ». Avec ce rapport, nous appelons à en finir avec la stigmatisation des personnes sans emploi, à sortir du clivage artificiel entre les « actifs méritants » d'un côté, et les « inactifs à surveiller » de l'autre. Nous appelons aussi à poursuivre la réflexion vers davantage de reconnaissance et de valorisation des contributions vitales à la société, réalisées en dehors de l'emploi.

Comment peut-on envisager de contrer cette loi inique qui promet de faire payer les pauvres ?

Nous vivons une période difficile sur le plan du débat démocratique, car nos messages peinent à être entendus. Nous avons affaire à un véritable mur idéologique, qui peut décourager. Et aussi, soyons francs, parce que nos associations ont encore vraiment à progresser pour faire entendre une voix forte, unanime et déterminée. Mais, paradoxalement, ce sont aussi ces reculs liés à la réforme RSA qui assoient des positions désormais plus claires dans le monde associatif, comme dans l'opposition à l'Assemblée nationale, sur le droit à un revenu minimum garanti. Enfin, ce sont les gens qui vivent la précarité de plein fouet qui nous donnent aussi la force de ne rien lâcher, de ne pas se taire, de continuer à documenter, à argumenter, à porter une voix sur ces sujets très délaissés dans le débat public. Notre place est aux côtés des personnes qui seront impactées par cette réforme, pour défendre leurs droits et pour ne pas les laisser isolées entre elles et seules face à l'administration et ses logiques maltraitantes.

Concrètement, nous construisons déjà des groupes d'entraide et de plaidoyer, au niveau local, en proposant à des allocataires du RSA ou à des personnes ayant vécu des situations difficiles avec leur Caf⁽⁷⁾ de sortir de l'isolement et du silence. De ces dynamiques collectives naît une mobilisation qui renforce le pouvoir d'agir et fait que les personnes redressent un peu la tête. Cela donne par exemple la campagne d'affichage dans l'espace public menée par AequitaZ, pour lutter contre la stigmatisation des personnes sans emploi⁽⁸⁾.

Notre gouvernement nie toute démarche d'analyse et d'évaluation un peu sérieuse sur ses propres réformes. L'expérimentation des quinze heures avait à peine démarré que sa généralisation



La RSA est aujourd'hui à 35 % du smic et n'est pas, contrairement au salaire minimum, indexé sur l'inflation. Toucher le RSA aujourd'hui, c'est (sur)vivre avec 607 euros par mois – 550 euros, si la personne a une aide au logement –, quand le seuil d'extrême pauvreté en France est de 807 euros.

était prévue dans la loi, sans aucune évaluation. De notre côté, nous souhaitons documenter la mise en œuvre de cette réforme et ses effets. Conduit-elle à davantage précariser les personnes ? A aggraver le non-recours ? Quels sont les chiffres de chaque département en matière de sanctions ? Nous nous organisons pour que, partout où nos associations agissent, nous soyons en capacité de recueillir le témoignage des personnes et d'agir avec elles. La mobilisation des organisations engagées dans la lutte contre la précarité et pour la défense des droits sera déterminante. Cela nous invite à consolider nos alliances.

La bataille se mène également dans le champ des idées pour faire avancer les réflexions que nous posons dans le rapport « Un boulot de dingue », sur la place du travail hors emploi dans notre modèle social. Il nous faut poursuivre la réflexion avec des universitaires, des acteurs de la société civile, sur la place du travail-emploi dans notre modèle économique et notre système de protection sociale. C'est un sujet que nous regardons par le prisme des plus pauvres, mais qui traverse toute la société : quel temps consacre-t-on à l'emploi ? Quelle activité mérite rémunération, reconnaissance ? Sortir du prisme de l'emploi à tout prix est un impératif de notre époque... Car l'emploi n'est plus, depuis longtemps, un rempart contre la pauvreté. C'est indécent de continuer à le prétendre sans être plus volontariste sur la transformation du marché du travail. ●

Propos recueillis par Dominique Guibert, membre du comité de rédaction de D&L

« Plus d'un tiers des personnes qui pourraient bénéficier du RSA ne le demandent pas, par manque d'information et refus d'une complexité administrative, couplée à une logique de contrôle permanent.

Quand on vit dans la galère, on a besoin d'être écouté, aidé et qu'on nous fasse confiance, pas qu'on nous mette encore plus la tête sous l'eau. »